



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE MAINTENANCE DU
MATÉRIEL D'ÉLECTROMÉNAGER ET D'OFFICE
DU CENTRE DE VACANCES MUNICIPAL POUR
L'ANNÉE 2021**

**DÉCISION N° DM-20-293
EN DATE DU 18 NOVEMBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame Le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, 9^{ème} maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déterminer les modalités de maintenance des matériels d'électroménager et d'office pour le centre de vacances municipal « Les Primevères » situé à Habère-Poche, pour l'année 2021 ;

D É C I D E

DE SIGNER un contrat de maintenance des matériels d'électroménager et d'office du centre de vacances municipal « Les Primevères » situé à Habère-Poche, avec la société SAVEC pour l'année 2021, représentée par Olivier BOEDA, sur la base du tarif suivant : 3 156 € (trois mille cent cinquante-six €).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du
sport,

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20201118-lmc1H7847H1-AR Date de réception en Préfecture : 18/11/2020 Date de Publication : 18/11/2020
